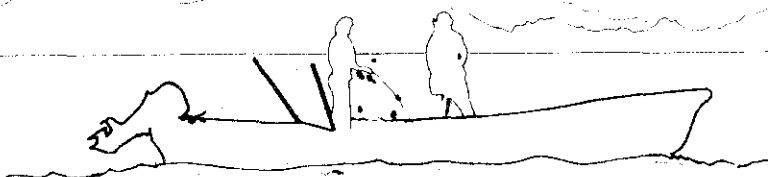


COMMISSION DU PACIFIQUE SUD



LETTRE D'INFORMATION SUR LES PÊCHES

NUMERO 36

JANVIER – MARS 1986

<u>Sommaire</u>	<u>Page</u>
1) <u>Activités de la CPS</u>	2
2) <u>Nouvelles du bassin du Pacifique</u>	8
3) <u>Science et techniques halieutiques</u>	24
4) <u>Notes de lecture</u>	25
5) <u>L'écologie des eaux douces : Une science négligée dans les îles océaniques</u> par Satish C. Choy	28
6) <u>Etat d'avancement du projet conduit à Vanuatu sur le crabe de cocotier</u> par Rick Fletcher	31

ERRATUM

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un article intitulé "Des sanctuaires coralliens pour les trocas" par G. Heslinga, O. Orak et M. Ngiramengior. Une erreur d'impression dans le texte original a malheureusement donné à une phrase importante de cet article, un sens contraire à celui voulu par l'auteur. La troisième phrase du deuxième paragraphe de la page 19 aurait donc dû être imprimée comme suit : "D'un point de vue pratique, cela signifie que les larves issues des sanctuaires de trocas contribuent très probablement (et non "ne contribuent probablement pas") au peuplement des récifs voisins." Nous prions les auteurs et les lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette erreur.

© Copyright Commission du Pacifique Sud 1986

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

ACTIVITES DE LA CPS

Dix-huitième Conférence technique régionale des pêches

Ainsi que l'annonçait le n° 35 de la Lettre d'information sur les pêches, cette conférence se tiendra à Nouméa du 4 au 9 août. Le projet d'ordre du jour sera prochainement arrêté et sera diffusé par "Savigram" en avril. Les principaux thèmes de discussion seront les suivants :

- Examen de l'action menée par la CPS en faveur du développement de la pêche côtière au cours des douze derniers mois;
- Rapport sur les activités conduites par la CPS dans le cadre du projet régional de formation à la pêche et examen du programme de base pour 1986-87;
- Etat d'avancement des éléments prioritaires du Programme d'évaluation des thonidés et marlins;
- Révision des fiches utilisées à l'échelon régional dans la communication des statistiques de prise et d'effort pour la pêche thonière commerciale;
- Colloque sur les services de vulgarisation halieutique dans les îles océaniques;
- Besoins de la région en matière d'information sur les ressources marines;
- Etude et évaluation des ressources halieutiques côtières;
- Rapports présentés par des organisations autres que la CPS sur certaines activités intéressant la région.

Cette conférence promet beaucoup. L'ordre du jour comprend en effet toute une gamme de sujets intéressants pour ceux qui œuvrent en faveur du développement des pêches dans la région.

Stage de formation sur l'évaluation de stocks de poissons

Dans le cadre de son Programme thonidés, la CPS organise un stage de formation destiné aux responsables des pêches de la région et axé sur les principes fondamentaux qui régissent l'évaluation de stocks. On insistera plus particulièrement sur la gamme et le type de données qui correspondent réellement aux besoins de la région du Pacifique Sud. Le stage commencera par une introduction à la dynamique des populations exploitées et se poursuivra par l'étude des méthodes utilisées pour évaluer ces stocks.

La formation comportera des analyses pratiques sur micro-ordinateurs et sera complétée d'exposés et d'études de cas sur les évaluations de stocks dans les pays en développement. Le stage se déroulera au siège de la CPS, à Nouméa, du 30 juin au 11 juillet 1986. Il sera dirigé par les agents du Programme thonidés et par M. Carl Walters, un consultant de l'Université de Colombie britannique (Canada).

Projet sur la manutention et le traitement du poisson

Le nouveau poste de spécialiste de la manutention et du traitement du poisson est aujourd'hui pourvu. C'est un ressortissant australien, M. David Burford, qui y a été nommé en mars dernier; il prendra ses fonctions à la fin du mois d'avril. M. Burford vient de la New South Wales Fish Marketing Authority (Office de commercialisation du poisson de Nouvelle-Galles du Sud) où il était notamment chargé d'assurer la liaison entre les pêcheurs et les représentants de l'industrie des pêches en vue d'améliorer la manutention, le traitement et le conditionnement du poisson en général. Il a beaucoup travaillé au développement du secteur du sashimi en Nouvelle-Galles du Sud et a une solide expérience de la formation - vulgarisation et communication - ainsi que des techniques applicables aux fruits de mer.

Le nouveau spécialiste sera chargé de la mise en œuvre pratique du projet CPS de manutention et de traitement du poisson (PMTP). Le lancement de ce projet fait suite à une recommandation de la Quinzième Conférence technique régionale des pêches qui s'était à nouveau déclarée préoccupée des difficultés auxquelles se heurtaient les tentatives de commercialisation du poisson dans de nombreux pays insulaires du Pacifique, du fait de la médiocrité des méthodes de manutention à tous les stades de la chaîne de distribution. Les participants avaient recommandé que la CPS aide ses pays membres à améliorer les techniques de manutention et de traitement dans tous les secteurs de leur industrie nationale des pêches en assurant, localement, une formation dans ce domaine. Il avait, en fin de compte, été décidé que cette formation serait organisée de façon analogue à celle dispensée dans le cadre du projet de développement de la pêche profonde, qui obtient d'excellents résultats et dans lequel les maîtres-pêcheurs itinérants collaborent avec les services officiels, ainsi qu'avec les collectivités et particuliers pratiquant la pêche, à des projets de développement techniques et précis. Avec le PMTP, ce rôle d'animateur sera tenu par le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson. Celui-ci effectuera des missions de plusieurs semaines ou plusieurs mois dans différents pays où il travaillera avec les pêcheurs, les professionnels du traitement, les petits commerçants, le personnel des marchés municipaux, etc., afin de contribuer à une amélioration des méthodes de manutention, de préparation et de commercialisation du produit, et de promouvoir de nouvelles techniques de traitement.

Avant d'entamer son programme de missions, M. Burford collaborera à l'organisation du prochain cours CPS de traitement et de manutention du poisson, dont il assurera la direction sur place.

Ce cours de dix semaines, qui a été officiellement annoncé par le "Savingram" N° 15/85, se tiendra à Port-Vila (Vanuatu) à partir du 9 juin et s'adressera à seize stagiaires venant de toute la région desservie par la CPS et travaillant dans le secteur concerné. Il s'agira de dispenser une formation de base dans toute une série de domaines techniques intéressant la manutention, le traitement, le stockage, la commercialisation et la gestion

commerciale (voir la Lettre d'information sur les pêches N° 35, page 2, ou le "Savigram" N° 15/85 pour plus de détails). Ce cours servira aussi à lancer le PMTP en attirant l'attention sur le secteur étudié et en donnant au spécialiste de la CPS l'occasion de rencontrer certaines des personnes avec lesquelles il sera appelé à travailler par la suite.

Formation d'observateurs

Deux cours de formation d'observateurs - un dans les Etats Fédérés de Micronésie et l'autre à Kiribati - ont été conduits par un agent du Programme thonidés au mois de janvier. Un autre se déroulera aux Iles Salomon au début du mois d'avril. Ces cours, dispensés à l'échelon national, sont destinés aux futurs observateurs qui embarqueront sur des thoniers. On y enseigne les méthodes permettant de rassembler des données utiles aux agences des pêches nationales et régionales. Ils durent de trois à cinq jours et visent avant tout à établir des principes directeurs qui devront être suivis par tous les observateurs qui collectent des données. Un manuel de l'observateur, à l'état de projet, est distribué à cette occasion. Les premières réactions quant à l'utilité de ce document ont été encourageantes. Les rapports établis par les observateurs sont une source importante de données halieutiques et l'on estime que leur amélioration servira les intérêts des pays intéressés et de la région dans son ensemble.

Cours CPS/Nelson Polytechnic

Le dix-septième cours CPS/Nelson Polytechnic de formation destiné aux agents Océaniens des services de pêche s'est ouvert en février 1986. Douze stagiaires venant de douze pays insulaires du Pacifique (Iles Cook, Fidji, Kiribati, Iles Mariannes du Nord, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) se sont rendus à Nelson, en Nouvelle-Zélande, pour y recevoir, à partir du 10 février et pendant dix-huit semaines, une formation pratique dans différentes disciplines liées à la pêche. Parmi les sujets inscrits au programme du cours, on peut notamment citer le soudage, la mécanique des moteurs intérieurs et hors-bord, la confection de filets, la navigation et la cartographie, les techniques du froid, le contrôle de la qualité du poisson, les travaux de construction et de réparation à la fibre de verre, ainsi que la comptabilité élémentaire et la tenue de livres. Cette formation vise à doter les stagiaires des différentes compétences de base dont un agent de vulgarisation aura besoin pour aider et conseiller les pêcheurs locaux.

Après le cours de Nelson, les participants se rendront à Tonga pour y suivre un stage pratique de pêche de cinq semaines. Encadré par des agents de terrain de la CPS travaillant dans le secteur des pêches, ce stage permettra aux participants d'acquérir toute une série de compétences pratiques adaptées au contexte océanien. Ils apprendront également les bases du matelotage ainsi que du maniement et de la gestion d'un petit bateau de pêche. Ce sera également pour eux l'occasion de mettre directement en pratique une grande partie des connaissances théoriques acquises pendant le cours de Nelson.

Préparation d'un colloque sur le germon méridional

Le Programme thonidés coordonne actuellement l'organisation d'un colloque au cours duquel les participants feront le point des connaissances actuelles sur le germon méridional, recenseront les besoins particuliers existant dans le domaine de l'information et élaboreront un plan coordonné de recherche. Ce colloque, qui se tiendra sous les auspices du ministère néo-zélandais de l'Agriculture et des Pêches, se déroulera à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 9 au 12 juin 1986.

La pêche du germon joue un rôle de plus en plus important dans les pays et territoires insulaires du Pacifique ainsi que pour les pays extérieurs à la région. Les premières analyses des opérations à la palangre prêtent à penser que les possibilités de développement de cette activité sont limitées. Il semble toutefois que l'exploitation des populations de surface pourrait être intensifiée, mais les stocks sont encore mal connus. Aussi conviendrait-il d'élaborer un plan d'évaluation sérieux. Ce colloque vise à ouvrir la voie d'une coopération dans l'échange de renseignements sur le germon du sud et à coordonner les programmes de recherche entre les organismes compétents.

Le "Townsend Cromwell", le navire océanographique de la NOAA, vient d'effectuer une campagne de trente et un jours sur l'hydrographie et la biologie des zones de pêche qui pourraient se prêter à l'exploitation du germon dans le Pacifique Sud. Cette campagne, qui a eu lieu au début de l'année, s'est déroulée dans une zone de convergence tropicale située à l'est de la Nouvelle-Zélande. M. Ulugamanu Faanunu, un responsable des pêches de Tonga, a pu embarquer à bord du navire en tant qu'observateur, grâce au concours offert par le Programme thonidés. Les premiers résultats des opérations de pêche exploratoire à la traîne effectuées dans cette zone donnent des taux de prise prometteurs. Les résultats complets des différentes campagnes, notamment de celle réalisée par le "Townsend Cromwell", devraient être présentés lors du colloque de juin.

Cours sous-régional sur les techniques de pêche et les méthodes de vulgarisation

Il s'agit d'un cours de six semaines qui se déroulera à Fidji à partir de la fin du mois de septembre. Ce cours, auquel pourront participer un maximum de douze stagiaires, a été demandé par le gouvernement de Fidji qui le concevait dans le cadre d'une action de formation à l'échelon national. En accord avec les autorités fidjiennes, il a toutefois été élargi pour permettre la participation de plusieurs stagiaires des pays voisins. Il s'agit d'un cours nouveau dont les résultats seront analysés avec soin en vue de le rééditer ailleurs si cela paraît justifié.

Ce stage pratique permettra de former des agents de vulgarisation préalablement sélectionnés à différentes méthodes de pêche et au maniement des bateaux. Deux semaines seront consacrées à l'enseignement des méthodes et techniques qui permettront aux participants d'améliorer leur aptitude à communiquer avec les collectivités de pêcheurs vivant en zone rurale. A la fin du cours, les stagiaires devraient être en mesure de mettre en pratique et d'expliquer les techniques de pêche les plus couramment utilisées dans la région, et ce à un niveau accessible aux pêcheurs. Ils se seront également familiarisés avec les différentes méthodes de communication applicables en matière de vulgarisation.

L'encadrement de la première partie du cours, qui portera sur les techniques de pêche, le maniement des bateaux et le matelotage, sera assuré par les maîtres-pêcheurs de la CPS et se déroulera sur des embarcations de modèles différents. La pêche profonde, la traîne au-dessus des récifs et à proximité des DCP et, si l'on en a le temps, la palangre verticale sont les techniques inscrites au programme. Ces travaux pratiques seront complétés de séances de discussions et d'explications qui se dérouleront à terre. Partie intégrante du programme, un enseignement théorique et pratique du métier de marin sera dispensé pour inciter les stagiaires à prendre de bonnes habitudes. Seront notamment traitées les manœuvres à la barre, les techniques de chargement et d'arrimage, les procédures de mouillage de l'ancre, les méthodes d'amarrage à quai et à un autre navire, l'usage des nœuds pour la pêche et d'une façon générale, l'utilisation du compas, la navigation et le choix des zones de pêche à l'aide de cartes marines, l'entretien des navires et la sécurité en mer.

Pendant la seconde partie du cours qui sera assurée par des agents de la CPS secondés par des spécialistes travaillant sur place, on se propose d'accroître l'aptitude des stagiaires à transmettre efficacement leurs connaissances et points de vue à d'autres. Le programme de cette partie du cours peut être divisé en deux grands volets : les relations humaines et les compétences techniques. S'agissant des relations humaines, l'enseignement portera sur l'apprentissage de l'expression en public, la préparation et l'utilisation du matériel de démonstration, les règles de base à suivre dans l'organisation d'une réunion (respect des usages locaux, recherche du sujet à étudier, utilisation de photocopies et de questionnaires, façon de s'adresser aux pêcheurs pour susciter la meilleure participation possible, explication de la politique suivie par le gouvernement en se mettant à la portée des pêcheurs, etc.), la prise de notes et la rédaction des rapports. S'agissant des compétences techniques, les stagiaires étudieront la comptabilité financière, les bases de la gestion de stocks, l'économie générale et les règles de rentabilité, la gestion d'une petite fabrique de glace et les procédés assurant une bonne manutention du poisson.

La partie du cours consacrée aux méthodes de vulgarisation comprendra un enseignement essentiellement théorique, mais on envisage de demander aux stagiaires de traduire dans les faits ce qu'ils auront appris par deux exercices pratiques :

- prise de contact avec un village local en vue d'organiser une sortie de pêche, puis accompagnement des pêcheurs lors de cette sortie et démonstration de la technique de pêche retenue;
- préparation du matériel nécessaire à l'organisation d'un cours de deux jours sur "l'utilisation et l'entretien classique des moteurs hors-bords", puis conduite de ce cours sur le terrain.

Ces deux exercices seront jugés par les instructeurs.

La question de la formation d'agents de vulgarisation des pêches a été soulevée à plusieurs reprises lors de récents entretiens entre des agents de la CPS et les représentants des gouvernements des pays insulaires du Pacifique.

La plupart des pays membres de la CPS considèrent qu'il s'agit là d'un domaine où les besoins sont manifestes. A la suite de l'évaluation du cours CPS/Nelson Polytechnic qui a été réalisé en 1983, de nombreux pays ont souhaité qu'une formation aux méthodes de communication puisse être dispensée, soit à l'occasion de ce stage, soit dans un cadre distinct. Bien que toujours en cours, le recensement des besoins et possibilités de formation qu'effectue M. Alastair Robertson, le responsable de la formation à la pêche, montre d'ailleurs clairement que l'apprentissage des méthodes de vulgarisation et de communication vient aux premiers rangs des priorités exprimées par la plupart des pays.

Souhaitant répondre au vif intérêt régulièrement porté à cette question, la Commission a commencé à étudier les moyens de satisfaire à la demande dans le cadre de son projet régional de formation à la pêche. Les premières recherches semblent indiquer qu'aucun établissement national ou régional - y compris ceux d'Australie et de Nouvelle-Zélande - n'assure actuellement dans ce domaine une formation adaptée au contexte océanien, même si certains, comme les écoles de gestion et les écoles normales, répondent partiellement aux critères voulus. L'enseignement dispensé dans les établissements formant des agents de vulgarisation agricole est celui qui se rapproche le plus de la formule recherchée.

La Commission a eu des entretiens avec les responsables des pêches et les représentants des établissements de formation, et prépare actuellement un certain nombre d'actions, qui s'inspireront de la formule retenue dans les disciplines agricoles, mais au cours desquelles les techniques et le matériel utilisés seront adaptés à la vulgarisation halieutique. Les actions envisagées seront soumises à l'examen du colloque d'une journée qui se tiendra prochainement à l'occasion de la Dix-huitième Conférence technique régionale des pêches, afin que les participants puissent formuler des recommandations précises qui serviront à l'élaboration d'un programme de formation aux méthodes de vulgarisation pour 1987.

Projet de modification des fiches de prise de la CPS

Les agents du Programme thonidés ont récemment cherché à établir dans quelle mesure les fiches régionales de prise de la CPS se révélaient satisfaisantes. Ces fiches, qui rapportent des données sur la prise et l'effort des thoniers commerciaux, sont remplies par les navires de pêche étrangers conformément à une clause figurant à l'accord de pêche qui les autorise à pêcher dans les zones économiques exclusives (ZEE) des pays océaniques. Elles sont également complétées par les thoniers commerciaux locaux. Ces fiches visent essentiellement à faire recueillir des données utiles de prise et d'effort qui permettront d'évaluer les stocks et de surveiller les populations de thonidés et marlins d'importance commerciale. On s'est penché sur les problèmes que posent les fiches actuellement en usage et l'on a examiné celles utilisées dans d'autres domaines. Les améliorations apportées intéressent surtout la déclaration des données sur l'effort de pêche. Un projet de nouvelle fiche, assorti d'instructions et d'explications, est actuellement soumis à l'examen des pays membres de la CPS, des organismes internationaux travaillant sur les thonidés et des agences compétentes des pays pratiquant la pêche hauturière. Il est à espérer que cette révision soit à l'origine d'une plus grande précision dans la déclaration des prises et qu'elle permette une amélioration de la qualité des données destinées à l'analyse.

Projet de développement de la pêche profonde

Une revue des activités de chacun des trois maîtres-pêcheurs de la CPS a été publiée dans le dernier numéro de la Lettre d'information sur les pêches. Depuis lors, M. Paul Mead, l'un des maîtres-pêcheurs, a terminé sa mission à Tonga, qui était essentiellement consacrée à la formation de pêcheurs locaux, propriétaires de navires achetés au ministère des Pêches du pays. M. Paul Mead est actuellement en congé dans ses foyers, mais retournera à Tonga à la fin de l'année pour assurer l'encadrement du stage pratique qui fait partie du cours CPS/Nelson Polytechnic de formation des agents océaniques des services de pêche (voir l'article en page 4 de ce numéro), puis pour commencer à travailler sur le projet CPS de mise au point d'engins de pêche (voir la Lettre d'information sur les pêches N° 35). M. Lindsay Chapman, un autre maître-pêcheur, poursuit ses opérations de pêche exploratoire autour des DCP à Rarotonga (Iles Cook), mais a été contraint de consacrer beaucoup de temps à la capture des appâts nécessaires à cette activité. La mission que M. Pale Taumaia, le troisième maître-pêcheur de la CPS, effectue à Tuvalu, a été prolongée pour lui permettre de mener à bien son programme de travail relatif à la pêche autour des DCP. Il avait, en effet, été retardé par le mauvais temps et avait également dû effectuer un séjour à Nanumea, un petit archipel dans le nord du pays, où il a conduit un stage de vulgarisation sur la pêche des vivaneaux et des autres poissons profonds.

Nous présenterons un rapport plus détaillé des activités des maîtres-pêcheurs dans notre prochain numéro de la Lettre d'information.

Acquisition prochaine d'un nouvel ordinateur par le Programme thonidés

Le Programme thonidés devrait disposer d'un nouvel ordinateur, le HP-9000, à partir du début du mois de juin 1986. Ce nouvel outil augmentera les fonctions et la capacité de mémoire de la base de données du Programme qui s'accroît rapidement. Le passage au nouveau système se fera graduellement pour éviter toute immobilisation et devrait être terminé en un an.

NOUVELLES DU BASSIN DU PACIFIQUE

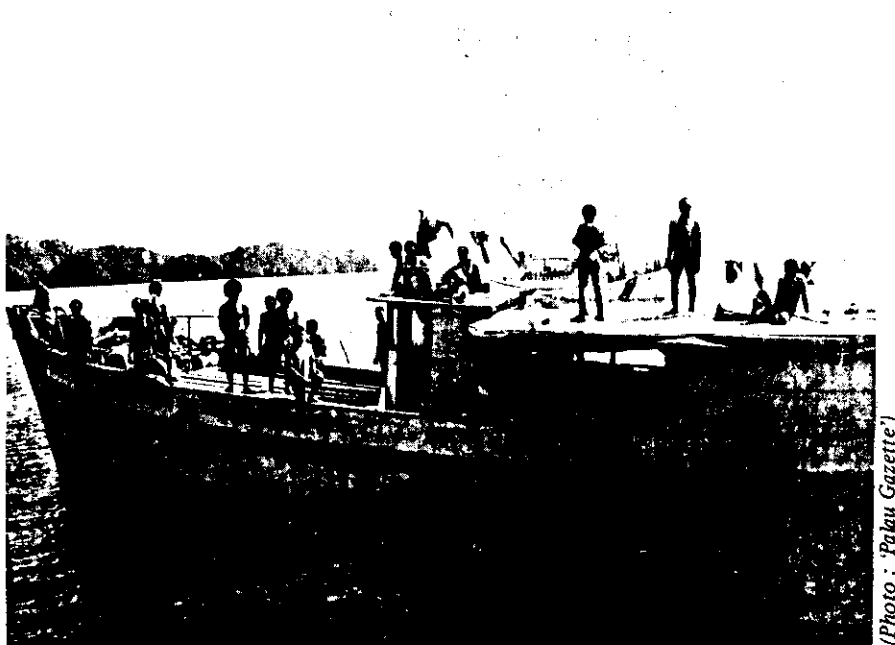
Palau arraisonne de nouveaux navires de pêche (Source : Palau Gazette)

Le gouvernement de Palau est récemment passé à l'action dans le cadre de la surveillance et de la protection qu'il exerce sur sa zone de pêche. En 1984-85, il avait déjà mis arrêt sur au moins deux navires étrangers qui pêchaient illégalement dans les eaux du pays (voir la Lettre d'information sur les pêches N° 32 et N° 33). Cette situation s'est reproduite en 1986 et deux navires de pêche ne possédant pas de permis ont à nouveau été saisis en janvier. Les navires, un palangrier taïwanais et un bateau indonésien, ont été arraisonnés et saisis par les autorités de Palau le 25 janvier pour pêche illégale et violation du droit maritime à Helens Reef dans les eaux du pays.

Le palangrier taiwanais avait un équipage de quatre hommes alors que le *Sentousa*, un navire indonésien d'environ 12 mètres, transportait soixante dix personnes! Ce dernier avait quitté Sorong (Indonésie), son port d'attache, le 20 janvier, selon les dires du capitaine. Dans une interview accordée à la *Palau Gazette* par l'intermédiaire d'un interprète local, le capitaine a déclaré que le commandant de la marine indonésienne lui avait dit que Helens Reef appartenait à l'Indonésie puisque ce récif "est situé dans les 200 milles marins de l'Indonésie". Alors qu'on lui demandait ce qu'il faisait à Helens Reef, le capitaine a répondu : "Nous pêchions des trocas destinés à nos églises".

Les officiers du navire indonésien ont été inculpés d'infraction aux lois sur l'immigration et de pêche illégale, et ont été incarcérés. Le gouvernement de Palau a invité le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique à demander au gouvernement indonésien de rapatrier le reste de l'équipage.

Les quatre membres d'équipage du navire taiwanais ont été inculpés des mêmes infractions. Le patron de pêche et le mécanicien ont été incarcérés et les deux autres marins ont été assignés à résidence à bord du navire. Près de trois tonnes de poisson, dont environ 1,5 tonne de grands thonidés, ont été trouvées à bord lors de la visite du navire. La cour a autorisé le gouvernement de Palau à vendre le poisson à Hawaï, là où le prix d'achat sera le plus élevé.



Le Sentousa, un navire indonésien d'environ 12 mètres, a été arraisonné le 25 janvier à Helens Reef.

L'Australie fait don de vedettes de surveillance et de senneurs
(Source : Australian Fisheries, Solomon Nius)

Dans le cadre de son programme de coopération militaire, l'Australie remettra sept vedettes de surveillance à des pays océaniques. Le ministre de la défense, M. Kim Beazley, a déclaré que commande avait été passée à l'Australian Shipbuilding Industries, une compagnie australienne de construction navale implantée à Jervoise Bay en Australie occidentale, pour la mise en chantier de sept vedettes d'une valeur totale de 19,2 millions de dollars, aux prix de juin 1985. M. Beazley a ajouté que ces vedettes, baptisées "Patrouilleurs océaniques", aideraient les pays insulaires concernés à assurer une surveillance maritime nationale et à se doter des moyens coercitifs nécessaires. Le Samoa-Occidental, Vanuatu et les Iles Salomon recevront chacun un navire, les quatre autres étant destinés à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ces navires, de 165 tonnes de déplacement, mesurent 31,5 mètres. M. Beazley a déclaré qu'il s'agissait de navires polyvalents dont la fonction première, la surveillance des opérations de pêche, serait facilitée par le long rayon d'action. Il a ajouté que ce modèle avait été retenu à l'issue de longues consultations avec les Etats insulaires et de l'étude de treize propositions présentées par dix compagnies australiennes. Le premier navire devrait pouvoir être livré en janvier 1987.

L'Australie subvient également au coût de deux thoniers armés pour la pêche à la senne. Ces deux navires, d'un coût total d'environ 33 millions de dollars, sont destinés aux Iles Salomon. M. Daniel Sande, le ministre des ressources naturelles de ce pays, s'est rendu à Perth (Australie occidentale) en février, accompagné de son directeur de cabinet, M. Geoffroy Siapu et du directeur du Service des pêches, M. Douglas Gibson, pour signer le contrat de construction avec la Australian Shipbuilding Industries Pty Ltd.

Droits de pêche réclamés aux pays étrangers
(Source : Solomon Nius; Pacific Islands Monthly)

Le gouvernement des Iles Salomon a annoncé qu'il réclamerait un droit de 1,5 million de dollars aux thoniers américains souhaitant pêcher dans la zone économique exclusive du pays. C'est la première fois qu'un Etat insulaire du Pacifique réclame un droit aussi élevé à des thoniers américains. Par comparaison, les droits annuels exigés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Etats Fédérés de Micronésie sont respectivement de 1,3 million de dollars et de 1 million de dollars.

Les Iles Salomon font partie des pays océaniques qui ont participé à la sixième série de négociations d'un traité de pêche aux termes duquel les thoniers américains sont autorisés à pêcher dans les zones exclusives des Etats du Pacifique Sud. Les négociations se sont déroulées à Kona (Hawaï) du 27 janvier au 1er février. Selon un communiqué conjoint diffusé à Hawaï, d'importants progrès ont été réalisés et un accord a pu être conclu sur de nombreuses questions encore en suspens. Une nouvelle rencontre a été prévue pour examiner les principaux points qui n'ont pu être résolus.

Des négociations concernant l'octroi de droits de pêche ont également eu lieu à Fidji entre le gouvernement fidjien et l'Union Soviétique. Une délégation soviétique, composée de l'Ambassadeur de l'URSS à Canberra et de deux conseillers d'ambassade, a rencontré le Premier ministre, Ratu Sir Kamisese Mara, ainsi que d'autres personnalités de haut rang. Les entretiens ont porté sur les liens commerciaux et le tourisme ainsi que sur les droits de pêche.

L'Ambassadeur de l'Union Soviétique, M. Evgeni Samoteiken, a déclaré que son pays était en train d'évaluer l'accord de pêche qu'il avait signé à Kiribati en octobre dernier. Aux termes de cet accord, l'URSS verse un droit annuel de 2,4 millions de dollars pour pêcher dans la zone économique exclusive de ce pays. Il a ajouté que l'Union Soviétique avait un grand besoin de poissons et qu'elle serait heureuse de négocier des accords similaires avec d'autres pays insulaires.

Tokelau perçoit des prestations dans le cadre du régime de redistribution des droits de pêche

(Source : Te Vakai Tokelau)

En application d'un accord conclu en 1984 entre l'American Tunaboat Association (Association des thoniers américains - ATA) et cinq pays de la sous-région du Pacifique oriental, Tokelau, l'un des pays signataires, a perçu sa part des droits de pêche versés.

En application de cet accord, 85% des droits dus par l'ATA reviennent au pays dans les eaux duquel la pêche s'est déroulée et les 15% restants sont répartis en parts égales entre les cinq pays signataires. Bien que la plupart des opérations de pêche conduites par les navires de l'ATA se soient déroulées à Tuvalu en 1984, Tokelau a ainsi perçu une part correspondant à un cinquième de 15% des droits versés. A la mi-1985, cette part s'était élevée à 5 200 dollars E.-U., une somme qui, bien que modeste, reste non négligeable pour une économie aussi petite que celle de Tokelau. Elle a été affectée à un fonds distinct que le Fono (Parlement) entend consacrer à la protection des ressources marines et à la formation halieutique.

L'industrie tongane des pêches s'inquiète des permis délivrés à des pays étrangers

(Source : Tonga Chronicle)

La délivrance d'un permis à un navire de pêche fidjien a récemment provoqué beaucoup de remous à Tonga. Bien que délivré conformément à la législation en vigueur, ce permis va à l'encontre d'une politique tendant à interdire aux étrangers de venir pêcher sur les récifs frangeants, les zones côtières et dans les eaux peu profondes. Cette politique vise en effet à réserver l'exploitation de ces zones aux seuls ressortissants tongans, qui ne peuvent entrer en concurrence équitable avec des pêcheurs étrangers. Le permis récemment accordé a été délivré à un navire qui, grâce à son équipement moderne, peut exploiter des eaux dans lesquelles abondent les langoustes, bénitiers et autres fruits de mer.

M. Tomasi Simiki, le Directeur du Service de l'agriculture, des pêches et des forêts, a déclaré que l'octroi de ce permis par les services du Trésor "ouvre toutes grandes les portes du Royaume aux requins étrangers et fait peser une menace sur des fruits de mer à haute valeur marchande tels que trocas, langoustes et bénitiers". La délivrance de permis à des navires étrangers apparaît également comme incompatible avec les mesures visant à développer la petite pêche (mesures d'incitation en faveur des pêcheurs locaux et construction d'installations permettant de traiter une production accrue).

M. Viliami Langi, qui appartient au Service des pêches, a déclaré que le fait d'autoriser des navires étrangers à pêcher dans les eaux tonganes soulevait toute une série de problèmes complexes. Avant de délivrer un permis d'exploitation, il importe en effet, au premier chef, d'évaluer exactement l'importance de la ressource considérée, puis d'instituer un droit à un juste taux. Le permis accordé au navire fidjien ne coûte que 5\$. Si l'on excepte le recrutement de l'équipage, la délivrance de permis à des navires étrangers ne procure aucun avantage économique. "Tant que l'on ne connaît pas exactement la taille d'une ressource telle que langoustes ou bénitiers, on risque de priver ses propres ressortissants de leurs moyens d'existence en accordant des permis à des navires étrangers" a conclu M. Viliami Langi.

Conférence INFOFISH sur le marché des thonidés
(Source : CPS)

Cette conférence, qui s'est tenue à Bangkok du 25 au 27 février, a été suivie par plus de 300 personnes appartenant à tous les secteurs de l'industrie des pêches. Les pays océaniques y étaient représentés par Peter Hunt (Fidji), Murdo MacInnes (Kiribati), Ronald Kuk et Ekonias Mitir (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Doug Gibson et Tony Hughes (Iles Salomon), Richard Kaltongga et Mike Reipen (Vanuatu), Les Clarck et Peter Philipson (FFA) et Bob Gillett (FAO). La CPS y était représentée par le coordonnateur du Programme d'évaluation des thonidés et marlins, M. John Sibert, qui nous a communiqué le rapport suivant.

Lors de la première séance, trois communications, dont celles de la CPS, ont été faites sur les aspects biologiques des ressources thonières mondiales. M. Jim Joseph, de la Commission interaméricaine du thon des tropiques (CITT), a fait le point de l'évolution récente de la pêche thonière dans le Pacifique oriental et a donné quelques aperçus intéressants sur d'autres régions, telles que le Pacifique méridional. La communication faite par la CPS a porté sur la gestion des stocks de thonidés, pour laquelle on doit toujours tenir compte du fait que ces poissons sont de grands migrants. Jacques Marcille de la FAO, a ensuite présenté une étude sur la pêche thonière dans l'Océan Indien et, à la demande du président, a également évoqué la situation de cette activité dans l'Océan Atlantique. Il est globalement ressorti de ces communications que la production mondiale pouvait être intensifiée. Certaines pêches pourraient, toutefois, avoir atteint leur seuil maximum d'exploitation; ce pourrait être le cas de celles se déroulant dans le golfe de Siam ainsi que des prises de thons jaunes et de germons à la palangre dans certaines régions.

La deuxième séance de la conférence était consacrée à un examen de la situation prévalant sur le marché des thonidés. Les perspectives ne sont pas particulièrement encourageantes car il semblerait que la plupart des marchés (dont celui du sashimi au Japon et du thon en conserve aux USA) soient quasiment saturés. D'une façon générale, les participants ont estimé que

l'industrie thonière devait trouver de nouveaux débouchés pour des produits nouveaux et persuader les consommateurs de manger davantage de thon en conserve.

La plupart des débats de la troisième séance de cette conférence ont été axés sur les essais de développement de la pêche thonière conduits dans différents pays. A plusieurs reprises au cours de cette conférence, les participants ont constaté qu'il était difficile de réaliser des objectifs nationaux dans le cadre d'entreprises conjointes avec de grandes sociétés étrangères. Dans bien des cas, les objectifs de la société ne coïncident en effet pas avec ceux du pays.

De façon générale, on peut dire que cette conférence a été porteuse de "bonnes et de mauvaises nouvelles". En ce qui concerne les bonnes nouvelles, on est arrivé à la conclusion que la ressource globale en thonidés pouvait continuer à être exploitée. S'agissant des mauvaises nouvelles, on a constaté que le produit des pêches était difficile à commercialiser. A court terme, il sera très difficile aux pays insulaires du Pacifique de créer une industrie thonière rentable. Il conviendra donc d'examiner avec le plus grand soin tout projet visant à investir massivement dans cette activité ou à construire des conserveries pour en exporter la production. Dans l'état actuel des choses, il semblerait plus prudent de compter sur le revenu que procurent les droits de pêche ou de limiter les risques d'investissement en passant des accords d'affrètement avec les exploitants actuels de navires de pêche. Les pays membres de la CPS qui envisagent actuellement de procéder à de gros investissements dans la pêche thonière et les unités de transformation seraient bien avisés de faire une étude détaillée sur les débouchés pouvant s'offrir à leurs produits.

Réalisation d'une enquête sur les besoins en matière de recherche halieutique (Source : CPS)

Deux consultants, MM. Mike Shepherd et Semisi Fakahau, se sont rendus en février et mars dans différents Etats océaniques préalablement choisis pour examiner les besoins existants en matière de recherche halieutique dans les pays de la région et établir un rapport à ce sujet. Cette enquête est patronnée par l'Agence des pêches du Forum. Le rapport auquel elle donnera lieu sera présenté lors de la réunion du Comité des pêches du Forum qui se tiendra à Ponape (Etats Fédérés de Micronésie) à la fin du mois d'avril.

Un centre de pêche à Majuro (Source : Islands Business)

Majuro se dotera prochainement d'un nouveau centre de pêche qui viendra compléter les installations d'entreposage récemment construites. Les travaux, qui ont débuté à la fin du mois d'octobre et qui devraient être terminés en mars, ont été confiés à la Tokai Kogyo, une entreprise de bâtiment japonaise. Le nouveau centre de pêche se composera d'entrepôts frigorifiques, d'une section destinée à la vente du produit de la pêche et de locaux à usage de bureaux.

La Vo Ko Industries Ltd. devient opérationnelle
(Source : R. Elsy)

La Vo Ko Industries Ltd., une société d'exploitation mixte (Fidji/Corée du Sud) installée à Lami (Fidji) commencera, au cours du premier trimestre de 1986, à mettre en conserve du maquereau en provenance du Chili, du Pérou ou de l'Equateur. Ces maquereaux qui sont destinés au marché intérieur, seront mis en boîte une fois étêtés et nettoyés.

L'espèce destinée à la conserverie, Scomber japonicus, est achetée en Amérique Latine plutôt qu'en Nouvelle-Zélande, car les plus gros fournisseurs de ce pays ne peuvent pas livrer plus de 50 tonnes par mois. En outre, le prix au départ du Chili est moins élevé et ce marché reste plus intéressant malgré les problèmes de transport.

Les maquereaux destinés au marché intérieur seront emballés en boîtes de conserve de grande taille et de taille normale, contenant de l'huile naturelle ou de la saumure. On envisage également de préparer des conserves au "lolo" (lait de coco) avec des poissons locaux pour l'exportation.

La conserverie est équipée de deux chambres froides de 250 tonnes chacune et d'une chambre de réfrigération attenante d'une capacité d'environ 125 tonnes. La chaîne de fabrication, en cours de montage, comprend 4 autoclaves pouvant contenir 1 000 boîtes chacun et devrait pouvoir débiter 11 000 conserves par équipe de 8 heures. Une fabrique de boîtes pouvant produire 24 000 unités par quart de 8 heures est située juste à côté de la chaîne de fabrication. Deux forages ont été effectués à proximité des bâtiments principaux. Ils devraient pouvoir fournir environ 120 tonnes d'eau salée et d'eau douce par jour, soit une quantité deux fois supérieure à celle requise quotidiennement par l'usine. L'ensemble des installations a été remis en état. C'est notamment le cas de l'entrepôt frigorifique qui, avec le bâtiment, a été acheté à la Chemical Supplies Ltd.

Des hécatombes de poissons : les pulvérisations anti-moustiques en accusation
(Source : Les Nouvelles calédoniennes)

Les Nouméens qui habitent près d'étangs d'eau saumâtre croient avoir remarqué un rapport entre les campagnes municipales de pulvérisation anti-moustique et la mort de nombreux poissons dans les mares et zones marécageuses.

Les constats de mortalité étant toujours effectués en saison chaude, on a eu tendance à attribuer ces hécatombes au réchauffement de l'eau, à la baisse du niveau des étangs, à la rapidité du développement bactériologique et à la raréfaction de l'oxygène. En fait, la plupart de ces étangs sont reliés à la mer et le niveau des eaux ne diminue pas particulièrement en saison chaude. Les tests, qui ont été récemment effectués sur des poissons morts n'ont mis en évidence aucun développement bactériologique anormal, mais leurs résultats ne sont pas concluants car les poissons étaient dans un état de décomposition trop avancé.

Aujourd'hui, les riverains remarquent que les hécatombes de poissons se produisent généralement après le passage du pulvérisateur anti-moustique. Le produit pulvérisé est de la K-Othrine, dont le principe actif est la décaméthrine, diluée dans un fuel et pulvérisée en l'air. La décaméthrine peut également être utilisée pour détruire les larves en milieu aquatique et il est prouvé que les poissons y sont sensibles.

Le Bureau municipal d'hygiène de Nouméa reconnaît qu'en cas de pluie pendant ou peu après la pulvérisation, le produit peut être précipité dans les étangs, avec un risque de toxicité. Prévenu de la situation, le Bureau d'hygiène aura dorénavant à cœur de minimiser les dégâts. Dans l'immédiat toutefois, il semble que les Nouméens aient à choisir entre les moustiques et les poissons.

La pêche et le récif mis en danger par l'exploitation d'une mine en Papouasie-Nouvelle-Guinée

(Source : Bulletin of the Australian Littoral Society)

La mise en valeur du gisement de l'Ok Tedi dans la province de la Fly River en Papouasie-Nouvelle-Guinée a commencé en 1981 en appliquant, dans un premier temps, la méthode "accélérée", une méthode à laquelle on a souvent recours lorsque l'exploitation se déroule dans des conditions difficiles ou extrêmes. On se proposait donc, initialement, de lancer la production pour commencer à encaisser des revenus dès que possible, et de résoudre les problèmes à mesure qu'ils se posaient.

On attendait beaucoup de l'exploitation de cette mine. On a prétendu que le gisement valait plus de 10 milliards de dollars, qu'il deviendrait le troisième producteur mondial d'or en quelques années et qu'il serait une importante source de recettes fiscales pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée grâce à des taxes exceptionnelles et à la participation directe de l'Etat dans le capital social de la société minière pendant les 27 années d'exploitation prévues.

L'exploitation de ce "puits de richesse" - c'est ainsi qu'on l'appelait au début - a toutefois essuyé plusieurs revers. En 1983, une grave sécheresse a asséché le cours de la Fly, et le transport du matériel vers la mine s'en est trouvé affecté. Au début du mois de janvier 1984, un important glissement de terrain a entraîné près de 50 millions de tonnes de terre et de rochers dans le dispositif permanent de retenue des tailings, les résidus stériles des minerais orifères, qui était en construction sur la Ok Ma. A Port Moresby, on a affirmé que la catastrophe aurait pu être prévue et que les opérations de déboisement réalisées dans cette zone couverte de jungle avaient encore donné plus d'ampleur au glissement.

La méthode accélérée de mise en valeur a depuis été abandonnée et les plans concernant chaque phase des opérations sont désormais censés faire l'objet d'études approfondies avant d'être mis en œuvre.

A la suite de la destruction du dispositif permanent de retenue des tailings, le Ok Tedi Mining Ltd (OTML), le consortium exploitant la mine, a exercé de fortes pressions sur le gouvernement papou afin que le recours à des dispositifs provisoires soit autorisé. Jusque là, la mise en place de tels dispositifs avait toujours été refusée pour des raisons écologiques. L'équilibre économique de la mine était toutefois déjà précaire et le gouvernement papou, menacé d'une action en justice, a finalement accordé une autorisation temporaire de stockage des tailings le long de la Ok Mani. Les dispositions provisoirement adoptées prévoyaient la détoxification du cyanure contenu dans les résidus et l'approbation de conditions strictes. Les conditions imposées étaient les suivantes : 1) fermeture de l'unité de traitement au cas où certaines substances chimiques placées sous surveillance dépasseraient un seuil donné dans le réseau fluvial ou dès lors qu'il serait établi que des dégradations avaient été causées à l'environnement, les activités ne pouvant reprendre qu'après un retour à

la normale; 2) poursuite de l'aménagement d'un site permanent pour le stockage des résidus et surveillance suivie de l'évolution des travaux pour faire en sorte que cet aspect des choses ne soit pas négligé; et 3) campagne à mener par les services de l'administration travaillant avec l'OTML, auprès des personnes vivant à proximité de la mine et le long des rivières susceptibles d'être affectées par le dispositif retenu, afin de les sensibiliser à l'incidence des tailings sur l'environnement.

Au cours de la première phase des opérations, on s'est attaché à lancer la production orifère, et le traitement a pu commencer en mai 1984 avec l'approbation d'un dispositif provisoire de retenue des tailings. Au cours de la deuxième phase du plan d'exploitation, on extraira du cuivre et de l'or, la troisième phase étant uniquement consacrée au cuivre.

La communauté des actionnaires de l'OTML s'est inquiétée des problèmes techniques d'entretien et d'exploitation qui se posent dans cette zone extrêmement accidentée, où les chutes de pluie sont parmi les plus importantes du monde. Les problèmes économiques, qui ont été aggravés par la faiblesse du cours du cuivre, le plus bas depuis 40 ans, n'ont fait qu'ajouter à leur inquiétude. Il s'est avéré très difficile d'obtenir un prêt pour financer la deuxième phase des opérations. En outre, l'incidence de l'extraction sur l'environnement et la pollution qu'elle provoque sont devenues une préoccupation majeure.

On s'est tout d'abord inquiété des infiltrations de cyanure qui provenaient de la mine et de son exploitation, et qui venaient polluer les affluents de la Fly et la Fly elle-même. Le 15 juin 1984 un chaland transportant du cyanure de sodium, une substance utilisée dans le traitement du minerai d'or, a chaviré dans l'estuaire de la Fly (voir la Lettre d'information sur les pêches, N° 30). Deux mille sept cents barils, contenant chacun 100 kg de cyanure, sont passés par dessus bord. Au mois d'août, l'année dernière, certains d'entre eux avaient été récupérés par la société minière, mais les craintes pour la sécurité des habitants de la province de la Fly River et pour le poisson, traditionnellement abondant dans cette région, ont été confirmées par la découverte de poissons morts le long des côtes peu après l'accident.

Cinq jours après cet accident, 1 000 m³ de tailings non traités se sont répandus dans un affluent de la Fly à la suite d'une fuite dans le dispositif provisoire de retenue. Les autorités n'ont été informées de la fuite que deux semaines plus tard, alors que l'on commençait à retrouver des crocodiles et des poissons morts dans le réseau fluvial. On pense que les effets des substances toxiques se sont fait sentir jusqu'à l'embouchure de la rivière où des poissons ont été retrouvés morts, soit à quelques 870 km de la mine.

On dit que ce retard a provoqué la colère de M. Francis Pusal, le ministre des ressources minérales et de l'énergie. Toujours est-il que le gouvernement papou a ordonné la fermeture immédiate de l'unité de traitement. En outre, les habitants de la province de la Fly River ont protesté contre la pollution de leurs lieux de pêche et M. Semai Aitowai, le Premier ministre de la province, a déclaré qu'on pouvait s'attendre à ce que ses administrés entravent l'exploitation de la mine si une indemnisation de 393 374 dollars n'était pas versée. On a également annoncé que 14 habitants d'un village isolé étaient morts des suites d'une intoxication alimentaire au cyanure pour avoir consommé de la viande de crocodile empoisonnée.

Le 10 août 1985, M. Pusal ordonnait à nouveau la fermeture de la mine. Les autorités avaient en effet estimé que le fonctionnement du dispositif mis en place n'était pas satisfaisant et avaient émis des doutes sur l'étanchéité de la retenue provisoire en raison de la défectuosité des filtres et de l'érosion des tas de sable.

Un porte-parole de l'OTML a indiqué qu'il s'agissait de problèmes mineurs auxquels on pouvait facilement remédier, que la société "estimait que le système fonctionnait tel que prévu" et qu'il était possible de remettre la retenue en état sans cesser la production.

Les relations entre le gouvernement papou et l'OTML sont restées tendues pendant toute la phase des opérations et un différend les opposant sur une question de mise en valeur allait à nouveau, en mars dernier, provoquer la fermeture de la mine pendant un mois. Ce cartel, sur lequel le gouvernement papou comptait pour remplacer progressivement la production de cuivre en perte de vitesse à Bougainville et en faire la plus grande entreprise économique du pays, parvient aujourd'hui à peine à équilibrer ses comptes, en raison d'une dette de 745 millions de dollars américains.

On peut se demander si l'OTML, qui doit par ailleurs faire face à d'innombrables problèmes, dispose du temps et des moyens financiers nécessaires pour se préoccuper sérieusement de l'incidence que l'exploitation minière peut avoir sur l'environnement.

La Fly ayant un très fort débit - qui, de ce point de vue, la place au treizième rang mondial - elle peut charrier des agents polluants sur de très longues distances. Lors d'un séminaire qui s'est tenu en février dernier sur la pêche dans le détroit de Torres, on a estimé qu'avec le démarrage de l'exploitation du cuivre, d'importantes quantités de métaux lourds provenant de la mine viendraient s'ajouter aux sédiments transportés par la Fly, provoquant ainsi une augmentation du volume des alluvions charriées, qui pourrait atteindre 40%.

Il n'est pas dit que les métaux lourds - probablement du cuivre, du zinc, du plomb et du cadmium - pénétreront dans le réseau fluvial sous une forme biologiquement décelable, mais il semble que les risques d'envasement justifieraient à eux seuls que l'on se préoccupe de la situation. Lors de ce séminaire, les participants "ont vivement recommandé qu'un programme détaillé de surveillance de l'environnement soit lancé dès que possible dans le golfe de Papouasie et les eaux australiennes adjacentes". Un financement australien serait nécessaire pour réaliser un tel programme.

Depuis la ratification du traité de gestion commune du détroit de Torres, l'Australie est responsable, au même titre que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des éventuelles conséquences de l'exploitation de la mine sur le détroit. En février dernier, M. Getano Lui, le président du conseil communautaire de l'Ile d'Uam, a invité M. Bill Hayden, le ministre australien des affaires étrangères, à prendre au plus vite des mesures au sujet de la pollution du détroit de Torres et a demandé au gouvernement australien de lancer immédiatement une étude d'impact écologique pour évaluer cette pollution et ses effets.

Depuis, il a été demandé à la Australian Conservation Foundation (Fondation australienne pour la protection du milieu) et à la Australian Littoral Society (Association australienne pour la protection du littoral) d'intercéder auprès du gouvernement australien pour qu'un programme de surveillance soit mis en œuvre dès que possible afin que des données de base puissent être rassemblées avant que l'extraction du cuivre ne débute. Des mesures plus radicales

s'avèreront toutefois nécessaires pour protéger les habitants qui vivent de la pêche dans la Fly et le détroit de Torres ainsi que pour sauvegarder le nord de la Grande Barrière.

Fin d'une série de stages à bord du "Dar Mad"
(Source : Les Nouvelles Calédoniennes)

Le "Dar Mad", le catamaran du Service des pêches de Nouvelle-Calédonie, vient de terminer une série de sorties de pêche destinées à vulgariser des techniques simples de pêche profonde. Ce navire de 11 mètres, à propulsion mixte, s'était auparavant rendu à l'Ile des Pins, à Oundjo, Maré, Touho et Hienghène.

La pêche a donné de bons résultats puisque près de 100 kg de poissons (vivaneaux, becs de canne, loches bleues, etc.) ont été pris à chaque sortie. Au cours de la deuxième phase de cette opération, le Service des pêches s'attachera à perfectionner la formation des pêcheurs qui souhaitent utiliser ces techniques.

La pêche à l'honneur à l'occasion de la "Journée mondiale de l'alimentation"
(Source : "Ideas and Action")

La "Journée mondiale de l'alimentation", une manifestation que la FAO organise le 16 octobre de chaque année depuis 1981, vise à sensibiliser le public et à susciter des initiatives nouvelles dans le domaine de la production alimentaire et des secteurs connexes. A l'occasion de cette Journée, différentes manifestations et expositions sont organisées dans le monde entier par divers organismes nationaux et locaux œuvrant dans le domaine de l'agriculture, des pêches, de la santé, de la nutrition, etc. La FAO, par l'intermédiaire de son secrétariat de la Journée mondiale de l'alimentation, apporte son concours à ces manifestations en fournissant des supports pédagogiques et publicitaires tels qu'affiches, brochures, auto-collants, etc.

En 1986, la Journée mondiale de l'alimentation aura pour thème central la pêche et les villages de pêcheurs. Cette Journée sera également l'occasion de souligner le lien existant entre la garantie de l'alimentation et le développement dans la paix, reprenant en cela le thème retenu par les Nations Unies pour 1986, Année internationale de la paix.

On peut obtenir des renseignements sur les activités encouragées à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation ainsi que sur la documentation et les différents supports utilisables en s'adressant au Secrétariat de la Journée mondiale de l'alimentation, Bureau B-564, FAO, 00100 Rome (Italie).

Essais de pêche à la canne à l'appât vivant en Polynésie française
(Source : La Dépêche)

Deux experts japonais viennent de terminer un programme de deux semaines de pêche à la canne avec appâts vivants, ayant pour base Papeete, la capitale de la Polynésie française.

Ce programme visait notamment à adapter les actuels canneurs locaux, des bonitiers, à la pêche à l'appât vivant. Les navires ont été équipés d'un vivier à appâts vivants et d'un système de jet d'eau pour pêcher à la japonaise. Quinze pêcheurs locaux ont participé aux essais pour se familiariser avec la technique tout en pratiquant la pêche expérimentale. Dans la plus pure tradition tahitienne, on n'utilise pas l'appât vivant pour pêcher à la canne. Cette pêche se pratique souvent alors que le bateau progresse lentement, les leurres étant littéralement "traînés" à l'arrière.

D'après les experts japonais, les essais ont donné des résultats encourageants. Le rendement obtenu a été de l'ordre de 8,5 kg de thonidés pour 1 kg d'appâts; il est de 18 kg pour 1 kg d'appâts sur les navires commerciaux japonais. On considère néanmoins que cette technique pourrait valablement remplacer celle actuellement pratiquée sur les bonitiers, qui coûte cher en carburant. L'EVAAM, le Service des pêches de Polynésie française, prévoit de lancer un programme destiné à encourager cette technique de pêche thonière ainsi que toute autre méthode adaptée à cette activité. La difficulté à se procurer des appâts vivants correspondant aux besoins et le manque d'installations de stockage pour les excédents de prises font toutefois partie des problèmes importants qu'il conviendra de résoudre.

Une fondation participe à la recherche en conchyliculture à Palau
(Source : Micronesian Mariculture Demonstration Center)

L'exercice 1985 aura été la quatrième année au cours de laquelle la Fondation pour le développement des pêches du Pacifique (PFDF) a apporté son concours aux travaux de recherche et de développement menés sur les coquillages d'importance commerciale en République de Palau. Augmentant régulièrement chaque année, le financement de cette activité s'est élevé à 153 000 dollars en 1985, y compris la contribution en nature apportée par le gouvernement de Palau. Le programme se déroule au Centre expérimental micronésien de mariculture (MMDC).

En 1981 et 1982 les efforts ont essentiellement porté sur la mise au point de techniques de production de naissains de trocas et sur la création de réserves pour la protection de ce gastéropode. En 1983 et 1984, le programme a été élargi pour y inclure l'élevage de bénitiers en éclosérie. Adoptant une conception régionale, le MMDC a commencé en 1985 à proposer des services de formation ainsi que sa production de naissains aux différents pays du bassin du Pacifique. Plus de 500 000 naissains de bénitiers ont été produits par le MMDC en 1985, soit une production quatre fois supérieure à celle de 1984. Le poids total des bénitiers élevés en laboratoire dans l'éclosérie du MMDC dépasse aujourd'hui les 10 tonnes. Les œufs ont pu être fécondés tout au long de l'année ce qui confirme que la production en éclosérie à Palau n'est pas liée à des cycles saisonniers de reproduction. Des naissains de bénitiers ont pu être expédiés sur les Philippines, les Iles Marshall, Pohnpei, Yap, Guam et Hawaï. Des agents venant de Palau, des Philippines, des Iles Marshall, de Hawaï, de Pohnpei, d'Australie, de Yap et de Truk ont reçu une formation aux techniques de reproduction en éclosérie. Des missions de consultation se sont déroulées à Palau, en Australie, à Hawaï et aux Iles Marshall. L'éclosérie du MMDC a été équipée de nouvelles pompes à eau de mer alimentées par énergie solaire et au gazole, et le nombre de bacs d'élevage de la nurserie de bénitiers de Palau, qui est installée en bord de mer, est passé de 500 à 2 000. Les résultats obtenus dans le cadre du projet ont été

présentés lors du Cinquième symposium sur les récifs coralliens qui s'est tenu à Tahiti, ainsi que dans sept rapports techniques dont cinq ont été publiés dans des revues scientifiques. Le programme se poursuivra en 1986 avec des actions de formation et des envois de bénéficiers dont bénéficieront Palau, Guam, Kosrae, Saipan, les Iles Marshall et les Philippines.

Les données seront désormais publiées dans le cadre d'une collection
"Statistiques halieutiques"
 (Source : National Marine Fisheries Service)

Une collection "Statistiques halieutiques" a été créée pour faciliter la diffusion des états récapitulatifs de données auprès des agences des pêches du Pacifique occidental. Cette collection a été mise en place pour répondre à un besoin exprimé par les agences faisant partie du Western Pacific Information Network (Réseau informatique pour la diffusion des données halieutiques concernant le Pacifique occidental). Le premier volume de cette collection, "Statistiques halieutiques du Pacifique occidental", est prêt pour impression. Ce volume présente des états mensuels et annuels qui récapitulent, pour chaque espèce, les données concernant les Samoa américaines (1982 - 1984), le Commonwealth des Iles Mariannes du Nord (1979 - 1984) et Hawaï (1979 - 1984), et comprend plusieurs graphiques portant sur quelques-unes des plus importantes espèces et familles de poissons de chaque région. Le deuxième volume, qui sera terminé d'ici l'été prochain, présentera des états récapitulatifs pour Guam (1979 - 1984) et, peut-être, pour la République de Belau (Palau) (1983 - 1984). Le troisième volume, qui devrait théoriquement paraître en septembre prochain, regroupera les données de 1985 pour chacun de ces pays insulaires.

La pêche côtière connaît des difficultés en Papouasie-Nouvelle-Guinée
 (Source : Development)

Dans le cadre de son programme de coopération avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande apporte son concours financier, matériel et technique aux différents projets de pêche côtière qui se déroulent sur la Grande Terre et dans les îles périphériques. Au titre de cette assistance, la Nouvelle-Zélande a fourni une barge à moteur de 20 mètres, du matériel destiné à la fabrication de la glace, des groupes électrogènes et des entrepôts frigorifiques. L'assistance technique néo-zélandaise s'est traduite par l'envoi d'un frigoriste qui, de 1979 à 1982, a travaillé en Nouvelle-Bretagne occidentale ainsi que d'un spécialiste de la commercialisation du poisson qui, en 1983 a été nommé pour deux ans afin de mettre en place un réseau de marchés pour le poisson débarqué dans les centres de pêche du pays.

La pêche côtière commerciale a fait une timide percée en septembre dernier avec l'ouverture d'une poissonnerie de détail à Kimbe, la ville principale de la Province de Nouvelle-Bretagne occidentale. Cela a permis aux habitants de Kimbe de s'approvisionner régulièrement en poissons frais. Replacé dans un contexte plus général, cet "événement" est en fait une bonne illustration des difficultés que connaît la pêche commerciale pour s'imposer en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les possibilités de commercialisation des prises locales restent en effet très fluctuantes en dépit du programme concerté de développement des pêches qui a été mis en œuvre.

M. Cliff Radcliffe, le responsable des ressources halieutiques au sein du service chargé des activités du secteur primaire, estime que cette activité se heurte à de graves problèmes socio-économique. "L'aspect social et l'aspect économique sont indissociables. Les autorités ne pourront inciter les villageois à accroître leurs prises sans tenir compte de l'importance des manifestations de la vie communautaire : jours de marché, jours de jardinage, jours du Seigneur, séances de travail en commun, assemblées d'hommes, assemblées de femmes, etc. Vient ensuite la question des droits et lieux de pêche traditionnels. Dans certains villages, celui qui pêche plus qu'il n'est traditionnellement admis se verra mis au ban de la collectivité. On peut en fait dire que les lieux de pêche traditionnels, qui sont jalousement gardés, ne peuvent, en tant que tels, faire l'objet d'une entreprise commerciale." M. Radcliffe précise encore que la pêche à l'échelon du village est généralement une activité complémentaire de subsistance et non une occupation professionnelle exercée à plein temps.



(Photo : 'Development')

Débarquement des prises de thons jaunes à Kimbe.

Du point de vue économique, l'éloignement des marchés et des principaux centres, le coût élevé du transport et la charge de l'entretien des appareils frigorifiques, du matériel de pêche et des bateaux eux-mêmes sont tous des facteurs limitatifs. A un certain moment, a déclaré M. Radcliffe, l'administration centrale avait envisagé de créer vingt centres de pêche côtière afin d'accroître la production et de faire participer les coopératives de village à cette activité. Seuls six de ces centres ont été mis en place et ils sont sur le point d'être transférés aux administrations provinciales.

Pendant toute l'année dernière, M. Chris Mee, un expert britannique sous contrat à qui la direction du centre de pêche de Kimbe avait été confiée, a mis en œuvre une politique de réduction des coûts et de rationalisation. Aujourd'hui les dix doris du centre sont utilisés davantage pour pêcher que pour assurer le ramassage des prises dans les villages. De ce fait, les prises débarquées à Kimbe - essentiellement des carangues, pouattes, vivaneaux et autres poissons profonds - sont passés de 53 tonnes en 1983 à près de 80 tonnes l'an passé. Les doris mouillés à Kimbe commencent maintenant à devenir rentables et l'on capture en moyenne 5,9 kg de vivaneaux par ligne et par heure.

Quatre villages du district de Kombi, à une heure et demie de route de Kimbe, fournissent plus de la moitié du poisson traité au centre de Kimbe qui envoie un camion à un point de ramassage une fois par semaine.



Des pêcheurs chargent des filets à bord d'une pirogue à balancier devant le village de Gaongao.

Des pêcheurs chargent des filets à bord d'une pirogue à balancier devant le village de Gaongao.

M. Mee estime que l'ouverture de la poissonnerie de détail contribuera à équilibrer les dépenses engagées dans le cadre du projet. On avait déjà essayé d'expédier du poisson congelé et réfrigéré par avion vers Lae et Mount Hagen, deux villes importantes de la Grande Terre, mais il avait fallu se battre pour que les prix restent compétitifs avec ceux du poisson importé, soit congelé ou

en boîte, notamment du barracuda néo-zélandais et du maquereau japonais. On s'efforce aujourd'hui de desservir les marchés locaux par route. C'est par exemple ainsi qu'est assuré l'approvisionnement des communautés travaillant dans les groupes de parcelles de palmiers à huile sur la côte nord de la Nouvelle-Bretagne occidentale. Il s'agirait, en fait, de créer un marché pour le poisson réfrigéré et il faudra, à cette fin, être en mesure de fabriquer de la glace en éclats. L'appareil voulu coûte environ 12 000 dollars et sera fourni par la Nouvelle-Zélande dans le courant de l'année. On fabrique actuellement, à titre d'essai, un nouveau modèle de glacière en fibre de verre qui devrait faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique de commercialisation du poisson.

L'hecto-pascal remplace le millibar
(Source : Les Nouvelles Calédoniennes)

Dans les bulletins météorologiques de Nouvelle-Calédonie, le millibar a récemment été remplacé par l'hecto-pascal comme unité de mesure de la pression atmosphérique. L'hecto-pascal et le millibar sont des mesures équivalentes, mais le service météorologique explique que la décision d'adopter la nouvelle référence a été prise il y a quelques années sur un plan international pour que tout le monde parle le même langage.

A l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, l'adoption de l'hecto-pascal (en référence au célèbre philosophe, mathématicien et physicien français) a donné lieu à des désaccords entre partisans et adversaires de cette décision.

Des biscuits pour la protection de la nature
(Source : Marine Turtle Newsletter)

Un nouveau coffret a été lancé par HEART (Help Endangered Animals - Ridley Turtles), une association pour la sauvegarde des animaux (les tortues ridley) menacés. Il contient un emporte-pièce permettant de découper des biscuits en forme de tortues, la recette de succulents "biscuits Ridley", une brochure publiée par HEART et un formulaire à retourner indiquant que vous aidez l'élevage de ridleys, la tortue marine la plus menacée du monde. Le produit de la vente de ce coffret sera affecté à l'achat d'aliments pour les tortues récemment écloses à Galveston. La vente de chaque coffret rapportera à HEART les fonds nécessaires pour nourrir une tortue pendant un an après son éclosion. Vous pouvez obtenir l'emporte-pièce et la documentation qui l'accompagne contre le versement de la somme de cinq dollars E.-U. (ajouter un dollar E.-U. pour le port si vous résidez aux Etats-Unis et deux dollars E.-U. si vous résidez à l'étranger) en vous adressant à HEART, Box 681231, Houston, Tx 77268-1231 USA. Libellez vos chèques à l'ordre de "HEART of PWWS". A la réception de votre commande, un petit cœur rouge portant votre nom sera placé dans le pavillon des tortues du Service national des pêches maritimes à Galveston au Texas (USA).

Une cassette vidéo sur la perliculture disponible en Polynésie française
(Source : EVAAM)

L'Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes (EVAAM), qui est le service des pêches de la Polynésie française, a récemment annoncé la mise en vente de sa cassette vidéo documentaire sur les techniques perlicoles.

Cette cassette, qui a été présentée aux participants à la Dix-septième Conférence technique régionale des pêches en août 1985, a été réalisée dans les propres stations de recherche de l'EVAAM ainsi que dans des établissements perlicoles privés. D'une durée de 40 minutes, elle traite de tous les aspects techniques de la perliculture, depuis la collecte du naissain jusqu'au calibrage et à la commercialisation des perles, en passant par la fixation sur les supports d'élevage, la greffe du noyau et la récolte. La cassette traite du sujet avec force de détails et donne de précieux renseignements à tous ceux qui font de la perliculture. Elle n'est actuellement disponible qu'en système couleur SECAM, au prix de 20 000 FCFP (soit environ 210 dollars australiens). Les commandes et demandes de renseignements sont à adresser à EVAAM, B.P. 20, PAPEETE, Tahiti.

SCIENCE ET TECHNIQUES HALIEUTIQUES

La fermeture saisonnière de la pêche à la langouste à l'étude (Source : National Marine Fisheries Service)

A la suite d'une proposition faite par les pêcheurs de langoustes, qui estimaient qu'une fermeture saisonnière pourrait protéger la reproduction de ces crustacés à Hawaï, MM. Robert Skillman et Gary L. Kramer ont analysé les données scientifiques et les données de prises commerciales relatives à cette pêche. Il ressort de cette analyse que les langoustes se reproduisent tout au long de l'année dans les grandes îles hawaïennes et, au nord, au moins jusqu'à l'île Necker et le Récif Maro. La reproduction devient toutefois plus saisonnière à mesure que l'on remonte vers le nord. C'est ainsi qu'à Necker et à Maro, elle est plus importante pendant les mois d'été et n'a lieu que pendant la période estivale aux latitudes des îles Midway et de l'Atoll Kure. Compte tenu de cette analyse et des autres données disponibles, l'équipe chargée de l'élaboration du plan "crustacés" au sein du conseil régional de gestion halieutique pour le Pacifique occidental est arrivée à la conclusion qu'une fermeture saisonnière n'aurait que des effets limités sur la protection des langoustes adultes mais aurait une incidence économique préjudiciable sur certains secteurs de l'industrie. On a estimé qu'il était plus souhaitable d'avoir recours à d'autres moyens de protection, tels que l'aménagement d'orifices d'évasion sur les casiers.

Essais de pêche au filet maillant aux Seychelles (Source : Bulletin des pêches OISO)

En septembre 1985, un navire taïwanais a fait des essais de pêche au filet maillant dérivant dans les eaux seychelloises. Le TAISHING N° 1 est un navire de construction chinoise ayant 16 pêcheurs taïwanais à son bord. Il fait 26,5 mètres de long pour 220 tonnes, et son moteur principal de 1050 chevaux lui donne une vitesse de croisière de 8 nœuds. Deux auxiliaires assurent la fourniture électrique. Le tunnel de congélation, d'une capacité de 4 tonnes opère à -40°C, et les cinq cales contiennent 150 tonnes à -30°C.

Les engins de pêche sont constitués de 500 filets de 14 mètres de long par 10 mètres de profondeur et totalisent donc 7 km. Un radio-phare est placé à l'extrémité mouillée en premier. Une bouée placée tous les trois filets maintient l'ensemble à la surface. La pêche est uniquement nocturne, chaque cycle d'opérations durant sept heures. Le poisson pris est immédiatement passé au congélateur, y restant durant huit heures. Il est ensuite transféré aux chambres

froides où il reste jusqu'au transbordement. Cette pêche demande beaucoup de main-d'œuvre et l'équipage est réparti sur deux quarts, dormant ou réparant les filets quand le navire change de lieux de pêche.

Sur les 22 jours qu'a duré la marée, 15 tonnes de poissons ont été pris : surtout du listao mais aussi des requins, des poissons à rostre et des bonites. La meilleure prise journalière était de 2,5 tonnes, la moyenne étant de 0,7 tonne/jour.

Ces essais ne furent guère encourageants. Les filets, qui n'étaient pas lestés, ne pêchaient donc qu'en surface et ont posé des difficultés. De plus, l'échosondeur fonctionnait mal, ce qui rendait aléatoire le choix des lieux de pêche. Néanmoins, si ces problèmes sont résolus, ce mode de pêche pourrait, l'expérience aidant, être économiquement viable aux Seychelles.

Le parasite de l'aorte dorsale chez le thon jaune (Source : National Marine Fisheries Service)

Des analyses RNA-DNA préliminaires ont été réalisées sur des tissus cellulaires prélevés sur de jeunes thons à nageoires jaunes infestés et non infestés par le parasite de l'aorte dorsale. Cette technique d'analyse biochimique permet de mesurer le taux de croissance instantané du poisson. Ces travaux visent à déterminer si le parasite joue un rôle important dans les taux de croissance et de mortalité naturelle du thon jaune. Les premières analyses des données montrent que le parasite n'influe pas sur le taux de croissance. Cette conclusion est plutôt surprenante compte tenu de l'ampleur du parasitisme constatée et de l'importance du vaisseau sanguin (aorte dorsale) que les vers semblent parfois presque totalement obturer. L'analyse des données se poursuit.

Depuis que le parasite de l'aorte dorsale a été découvert chez les thons jaunes d'Hawaï il y a quelques années, l'équipe de recherche sur le comportement et la physiologie des thonidés s'est également efforcée de le classifier. Il semble que ce parasite soit la forme larvaire d'un cestode plérocercarioïde (ténia), mais le manque de caractéristiques relevées sur des sujets adultes n'a pas permis de faire une classification taxinomique plus précise.

NOTES DE LECTURE

Ceci est une rubrique occasionnelle destinée à signaler l'existence de publications et de documents traitant de la pêche et concernant spécifiquement la région de la CPS mais dont la diffusion est parfois limitée. Pour savoir comment se procurer des exemplaires, écrire aux adresses indiquées et non à la CPS.

1. Information Resources for Corals and Coral Reefs, par L.G. Eldredge, 1985.

C'est le titre d'un article important qui a été publié dans le numéro de Coral Reef Newsletter de septembre 1985 et qui recense les principales sources d'information sur les récifs coralliens et les sujets connexes, en donnant une brève description de chacune d'elle. On y trouvera à la fois les organisations et les associations, les conférences et colloques, les réunions extraordinaires et journées d'étude, les stages occasionnels, les publications de base, les

manuels, annuaires, journaux, lettres d'information, films et les bases de données informatiques. Cet ouvrage, qui ne prétend pas être exhaustif (l'auteur invite en effet ses lecteurs à lui fournir toute information complémentaire dont ils disposent), sera utile aux chercheurs s'intéressant aux coraux et aux récifs coralliens ou travaillant à l'évaluation et à la mise en valeur des ressources récifales.

ADRESSE : Graduate School, University of Guam, UOG Station, Mangilao, Guam 96923, U.S.A. (La lettre d'information est gratuite mais ses éditeurs signalent qu'une contribution volontaire de 2 \$ E.-U. les aiderait à couvrir leurs dépenses).

2. Report on a Visit to Vanuatu to Conduct Iced Storage Trials on Fish Species of Commercial Importance, par G.R. Ames et C.A. Curran, 1985.

Ce rapport expose les conclusions d'essais effectués à Vanuatu sur la conservation en entrepôt frigorifique de trois des plus importantes espèces de poissons capturées dans ce pays. Les essais ont surtout porté sur deux espèces de vivaneaux, Pristipomoides mutidens et Etelis carbunculus, que l'on espère pouvoir exporter congelées vers l'Australie et le Japon.

Des échantillons de ces deux espèces ont été entreposés dans la glace et certains d'entre eux ont été ressortis chaque semaine pour être examinés. On a étudié l'aspect, l'odeur et la consistance de la chair et mesuré l'acidité, les bases volatiles et les bactéries tant sur la peau que dans les tissus du poisson. On a également fait cuire des filets que l'on a soumis à l'appréciation d'un jury de dégustation.

Les conclusions du jury ainsi que d'autres essais ont permis d'établir que Pristipomoides multidens était encore tout juste acceptable après cinq semaines en entrepôt frigorifique. Etelis carabunculus, quant à lui, était encore acceptable après quatre semaines d'entreposage, lorsque les derniers échantillons ont été examinés. Ceci est une durée de conservation extrêmement longue par rapport à celle de très nombreuses espèces de poissons des mers tempérées ou tropicales, et elle facilitera grandement le développement de l'exploitation commerciale des espèces en question. Si l'on prend les mesures voulues dès la capture du poisson et qu'on le réfrigère assez rapidement après coup, un retard de quelques jours dans son acheminement vers les marchés n'aura pas d'incidence sur sa qualité.

Dans le même temps, on a également effectué des essais de conservation en entrepôt frigorifique de plusieurs espèces de perroquets (Scarus spp.). Au bout de deux semaines à deux semaines et demie, ils ont commencé à être malodorants, et à présenter une couleur ternie et une chair moins ferme. Cette durée de conservation beaucoup plus courte n'est pas étonnante chez un petit poisson de récif; elle signifie toutefois que si l'on veut exploiter ce poisson commercialement, il est indispensable que les opérations de manutention se fassent rapidement et avec soin.

Ces conclusions sont importantes pour le développement des pêches à Vanuatu mais aussi dans d'autres régions du Pacifique où l'on capture des espèces semblables ou apparentées.

ADRESSE : Tropical Development and Research Institute, Overseas Development Administration, 127 Clerkenwell Rd., London, EC1R 5DB, England.

3. A Photovoltaic Seawater Pumping System for Giant Clam Mariculture,
par S.J. Winter, G.A. Heslinga et L.D. McCleary, 1985.

Ce rapport décrit les caractéristiques techniques d'une installation conçue pour affecter l'énergie solaire au pompage de l'eau de mer dans les bassins d'une éclosérie de bénitiers (famille des *Tridacnidae*) du Marine Mariculture Demonstration Centre (MMDC) à Palau. Selon les auteurs, l'énergie solaire est particulièrement bien adaptée à cet usage car, dans le cas des bénitiers, l'eau de mer n'est pompée que le jour. Par ailleurs, le solaire présente un certain nombre d'avantages par rapport aux énergies classiques (génératrice ou diesel) utilisées pour le pompage dans bien des stations d'aquaculture. Les pompes électriques ou à diesel sont en effet lourdes, bruyantes, sales et leur durée d'utilisation avant révision générale n'est en règle générale que d'environ 4 000 heures.

Les auteurs décrivent par le menu les caractéristiques techniques du système qui a été conçu pour répondre aux besoins du MMDC. Le rapport comporte de nombreuses photographies et constitue une source d'informations utiles pour quiconque envisage de se doter d'une installation analogue.

ADRESSE : Water and Energy Research Institute of the Western Pacific, University of Guam, Guam.

4. A Summary Report of the Fisheries Resources Survey of the Northern Line Group of Kiribati, rédigé par C.C. Mees, 1986.

Ce document est le résumé des méthodes, résultats et recommandations d'une prospection des ressources halieutiques des Iles Fanning et Washington réalisée en avril et juin 1985 par la Division des pêches de Kiribati. Les techniques utilisées ont été les suivantes : pêche au filet maillant dans le lagon, observation en plongée libre, pêche profonde sur le tombant externe du récif, pêche à la traîne le long du récif et capture de langoustes. On n'a pas cherché à évaluer les stocks océaniques qui ont déjà fait l'objet d'autres prospections.

Les techniques de pêche employées lors de cette mission démontrent toutes que la faune marine des deux îles est très peu exploitée; les taux de capture étaient nettement meilleurs à l'île de Fanning dont le potentiel de développement est considéré comme supérieur à celui de l'île Washington. Dans les deux îles, la pêche à la traîne s'avère particulièrement prometteuse étant donné les excellents taux de capture enregistrés et le fait que la plupart des poissons pêchés sont facilement commercialisables ou utilisables pour la consommation familiale.

L'auteur du rapport fait encore état des problèmes auxquels se heurtera le développement des pêches dans l'archipel et formule des recommandations sur les mesures et actions envisageables à court terme.

ADRESSE : Fisheries Division, Ministry Natural Resource Development, P.O. Box 246, Bikenibeu, Tarawa, Kiribati.

5. Freswater Prawn Farming : A Manual for the Culture of Macrobrachium rosenbergii, par M. B. New et S. Singholka, 1985 (Document technique des pêches N° 225, de la FAO, Rev. 1).

Ce manuel traite de la culture de M. rosenbergii en Thaïlande. Il s'agit d'un ouvrage pratique rédigé à l'intention des vulgarisateurs et des aquaculteurs souhaitant se lancer dans l'élevage de la crevette d'eau douce. On y trouve des informations d'ordre général sur la biologie de M. rosenbergii ainsi que des renseignements beaucoup plus détaillés sur l'élevage des larves et la culture en bassins. Le manuel traite surtout des techniques utilisées en Thaïlande, mais il en évoque également d'autres, employées ailleurs; on y trouve aussi une bibliographie se rapportant à chaque sujet traité dans le manuel et enfin, des annexes sur le filtrage de l'eau, l'alimentation des larves, les différents stades du développement larvaire, l'alimentation dans les bassins de grossissement, la conception des sennes, la récolte du stock et la conduite d'élevages "en continu".

ADRESSE : Division des publications, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100, Rome, Italie.

Lettre d'information sur les pêches N° 36
Janvier - Mars 1986

L'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES :
UNE SCIENCE NEGLIGEE DANS LES ILES OCEANNIENNES

par

Satish C. Choy
University College of Swansea
Pays-de-Galles, Grande-Bretagne

Un bref regard sur la géographie des îles océaniques permet de constater qu'à part les atolls et les îles formées de roches calcaires soulevées, la plupart des îles - volcaniques - sont traversées de lacs, rivières ou cours d'eau, temporaires ou permanents, qui sont autant d'habitats d'eau douce de surface. Si l'on procède fréquemment à des analyses du débit des rivières et de la qualité des eaux de boisson, on est en revanche très mal renseigné sur l'écologie des écosystèmes d'eau douce des îles océaniques. La plupart des études réalisées à ce jour ont été motivées par des projets de construction de barrages (c'est le cas à Yaté, en Nouvelle-Calédonie, sur le Sepik en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Monasavu à Fidji).

Jusqu'à une date récente, les crustacés et poissons d'eau douce (remplacés aujourd'hui par le poisson et la viande en boîte) constituaient la principale source de protéines des insulaires vivant dans l'intérieur des grandes îles (la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Viti Levu et Vanua Levu à Fidji). Les espèces d'eau douce sont d'ailleurs encore exploitées à des fins de subsistance en certains endroits, même dans les zones côtières. Elles font aussi l'objet d'une petite pêche commerciale. A Fidji, les crevettes du genre Macrobrachium ("Ura") et Palaemon ("moci") sont fréquemment vendues sur les marchés, tout comme les clams d'eau douce du genre Batissa ("kai").

On ne connaît pas l'importance relative de ces deux formes de pêche par rapport à la pêche maritime, car on n'établit pas de distinction entre elles dans les relevés et analyses, étant donné les difficultés d'identification des espèces et l'idée erronée que l'on se fait de leur importance économique. Une étude récente a pourtant démontré que les fameuses crevettes d'eau douce de Fidji comprenaient en fait huit espèces de Macrobrachium, deux espèces de Palaemon, deux espèces d'Atya et près d'une douzaine d'espèces du genre Caridina (dont plusieurs étaient jusqu'alors inconnues des chercheurs). A l'ouest, dans des pays tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, Vanuatu et les Iles Salomon, les espèces sont encore plus nombreuses, mais leur nombre décroît à mesure qu'on va vers l'est.

Un autre problème tient au fait que la plupart des poissons et des crevettes d'eau douce sont catadromes, certains ne frayant qu'en mer où se déroule aussi la vie larvaire. Il existe toutefois d'autres espèces telles que les gobies,

les tilapias et les crevettes du genre *Atya* qui vivent totalement en eaux douces et sont donc plus faciles à cataloguer.

On connaît moins bien l'importance des eaux douces pour les espèces marines. Certains groupes sont anadromes, mais on ne connaît pas réellement ce qui motive leur remontée de la mer dans les rivières. Est-ce uniquement le frai et la quête d'aliments ? C'est par exemple le cas des requins, des mérous et des vivaneaux. Les juvéniles de crustacés, tels que les crevettes de la famille des penaeidae, remontent parfois jusque dans la végétation des berges des rivières et des cours d'eau, qui leur sert de nourrisserie jusqu'à ce que les crevettes migrent vers la mer pour se reproduire.

Les introductions d'espèces utilisées pour la lutte biologique (poissons-moustiques, carpes, tilapias et autres) ou pour l'aquaculture (tilapias, bars, crevettes *Macrobrachium rosenbergii*, etc.) ont des conséquences bien connues. Outre le fait qu'ils risquent de perturber l'équilibre écologique, voire de provoquer la disparition de certaines espèces locales, les animaux nouvellement introduits peuvent amener des maladies et des parasites indésirables (voir la Lettre d'information sur les pêches N° 34). A l'occasion d'une étude des eaux douces (1979-1980) du plateau de Nadrau, à Fidji, réalisée dans le cadre du projet de centrale hydro-électrique, nous avons découvert une nouvelle espèce de crevette en amont des chutes, à une altitude d'environ 800 mètres. Elles étaient très nombreuses et constituaient plus de 50 pour 100 du nombre total des organismes vivants recensés, dont la plupart étaient des larves d'insectes. Entre autres facteurs, c'est l'absence d'un prédateur réellement efficace qui a permis leur prolifération. L'anguille (*Anguilla* sp.) est en effet le seul prédateur qu'on ait trouvé sur place; or, elle se fie à son sens olfactif pour se nourrir et ne semble pas présenter grand danger pour les crevettes. En aval des chutes, où les crevettes étaient beaucoup moins abondantes, les deux principaux prédateurs étaient des poissons du genre *Kuhlia* que l'on trouve en très grand nombre. Etant donné qu'ils détectent visuellement leur nourriture, ils sont sans doute responsables du nombre relativement faible d'invertébrés dans cette partie du cours d'eau. Peu de temps après la construction du barrage et le détournement du courant, des tilapias (*Oreochromis mossambicus*) ont fait leur apparition dans le réservoir et le nombre de crevettes et autres invertébrés en amont des chutes a rapidement diminué; on ne les trouvait plus en quantité appréciable que dans les eaux agitées ou peuplées de végétation. En 1982, nous avons constaté une prolifération de très petits tilapias qui attestait l'établissement de cette espèce dans le réservoir. On espère qu'il se créera un équilibre entre proie et prédateur, mais rien n'est moins sûr car les tilapias peuvent très bien passer à un régime herbivore pour assurer leur survie.

Toutes les études réalisées sur le zooplancton des eaux douces portent à croire que ces organismes font à la fois partie de la chaîne alimentaire de la faune dulcicole et de celle des faunes peuplant les estuaires et la mer.

Si l'on connaît assez bien les effets des substances polluantes sur les organismes aquatiques, en revanche, on mesure mal leur incidence sur les habitats d'eau douce des îles océaniques. Etant donné l'utilisation croissante de produits chimiques par l'agriculture, l'industrie et les ménages, il devient urgent de surveiller la qualité des eaux.

L'écologie des écosystèmes d'eau douce des îles océaniques a donc été particulièrement négligée en dépit de leur importance sociale et économique et c'est pourquoi il convient d'y consacrer des recherches afin de bien gérer ces ressources importantes, voire vitales.

Lettre d'information sur les pêches N° 36
Janvier - Mars 1986

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET CONDUIT A VANUATU SUR LE CRABE DE COCOTIER

par

Rick Fletcher
Department of Primary Industries
Queensland, Australie

Le crabe de cocotier, *Birgus latro*, était autrefois répandu dans toute la région Indo-Pacifique. Or, depuis quelques années, on constate dans plusieurs pays une diminution des stocks de ce qui est le plus grand crabe terrestre du monde, et dans certains endroits, sa disparition quasi-totale. A Vanuatu, le crabe de cocotier ou birgue est considéré comme un mets de choix, notamment par les touristes. De ce fait, on l'a massivement chassé dans certaines régions et il s'est fait plus rare. Conscient de l'impérieuse nécessité de bien gérer une ressource si importante, le gouvernement vanuatuan a proposé de lancer une étude sur la croissance, la dynamique des populations et le cycle biologique de cette espèce sur laquelle on n'a que peu ou pas de données. Ce projet a donc vu le jour en août 1985, grâce à un financement du Australian Centre for Internal Agricultural Research. Dirigé par M. Rick Fletcher et implanté à Luganville, dans l'île d'Espirito Santo, où il se poursuivra jusqu'en décembre 1987, il se donne pour objectif d'élaborer un plan de gestion rationnelle des stocks de crabes de cocotier.



(Photo : A.C.I.A.R.)

Un mets de choix, le crabe de cocotier, *Birgus latro*.

En 1985, on a construit des enclos pour y loger des crabes adultes afin d'observer leur croissance et leur mue. On a également installé un laboratoire d'étude pour y élever des larves afin de décrire précisément le stade juvénile de cette espèce, qui est pratiquement inconnu. Si l'on parvient à obtenir un certain nombre de juvéniles, on pourra ainsi être renseigné sur leur rythme de croissance que l'on a rarement l'occasion d'observer dans la nature. En outre, on pourra peut-être réaliser des expériences entre ces juvéniles et ceux d'autres cenobites (bernards-l'ermite).

On a aussi lancé sur de nombreux autres sites d'Espirito Santo des études de terrain sur la dynamique des populations adultes, et notamment sur leur densité, la structure des tailles et leur reproduction. Des études complémentaires sont également en cours dans des îles plus isolées, les Banks et les Torres. On a pu ainsi se rendre compte que la taille, la densité de population et le comportement des crabes diffèrent beaucoup selon les régions considérées. Dans certaines zones en effet, les crabes sont en règle générale grands, très nombreux et ils se déplacent pendant la journée. Ailleurs, leur densité est faible, ils sont souvent assez petits et ne sortent de leurs trous qu'à la nuit tombée. Ces différences sont probablement fonction de la durée et de l'intensité de leur chasse dans la zone considérée. Des études de marché approfondies étayent cette hypothèse.

Un rapport d'activité plus complet sera présenté à la Dix-huitième Conférence technique régionale des pêches de la CPS, qui se tiendra en août.
